

Les réunions d'information et de conseil retraite





Dans le cadre de son offre de services dédiée aux entreprises, l'Assurance retraite propose d'informer et de conseiller collectivement vos salariés.

- Les réunions d'information et de conseil retraite sont destinées à l'ensemble des salariés, managers, personnels RH et instances représentatives du personnel en tant que personnes relais.
- Elles sont menées par un **animateur de l'Assurance retraite qualifié et expérimenté**.
- Elles sont entièrement modulables et personnalisables selon vos besoins. L'Assurance retraite construit chaque réunion en collaboration avec vous afin de répondre au mieux, dans le contenu et la forme, aux besoins spécifiques de vos publics.
- Elles sont **gratuites et objectives** : l'intervention de l'animateur, ses conseils et les documents remis sont délivrés au titre de la **mission de service public** de l'Assurance retraite;
- Les réunions durent 2 heures environ et réunissent 50 personnes maximum.

Pourquoi organiser une réunion d'information et de conseil retraite ?

● Clarifier

La législation retraite reste complexe et évolutive. Les réunions permettent de comprendre le fonctionnement des régimes de retraite et de s'y retrouver dans un paysage complexe.

● Informer

Les animateurs délivrent une information globale et complète sur la retraite pour permettre aux salariés de découvrir l'ensemble des dispositifs de poursuite d'activité et faire un choix éclairé quant à l'âge de départ à la retraite.

● Expliquer

Très pragmatiques et pédagogiques, les réunions ont pour objectif d'expliquer très concrètement les documents reçus par chacun (estimation indicative globale, relevé de situation individuelle, etc.) avec l'appui de cas réels.

● Échanger

Chacun est invité à réagir et poser des questions afin de profiter de l'expertise des animateurs de l'Assurance retraite.

L'ensemble des thématiques liées à la retraite sont abordées

- le fonctionnement des différents régimes de retraite ;
- le droit à l'information sur la retraite et ses supports, le relevé individuel de situation et l'estimation indicative globale ;
- les différentes situations au regard des droits à la retraite (service militaire, chômage, maladie, trimestres pour enfants, etc.) ;
- les démarches à effectuer pour préparer sa retraite, les délais à respecter ;
- la formule de calcul de retraite du régime général (salaire annuel moyen, détermination du taux de pension, durée d'assurance) ;
- les dispositifs de prolongation d'activité (surcote, retraite progressive, cumul emploi-retraite) ;
- les régimes de retraite complémentaire ;
- les services en ligne ;
- les pensions de réversion.





www.lassuranceretraite.fr

pour accéder aux informations et services
en ligne sur votre retraite et votre dossier

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,
39 60 *du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h
prix d'un appel local
depuis un poste fixe*

Pour appeler depuis l'étranger, d'une box
ou d'un mobile composer le **09 71 10 39 60**

SÉCURITÉ SOCIALE



***l'Assurance
Retraite***

75951 PARIS cedex 19